



Ecole Doctorale
VIème colloque international
21-23 juin 2010
Hammamet (Tunisie)

Stratégies de développement : Quel chemin parcouru ?
Quelles réponses face aux nouvelles contraintes économiques et climatiques ?

Proposition de communication

**« EAU ET ASSAINISSEMENT EN TUNISIE: QUELLES
PERSPECTIVES FACE AUX ENJEUX ENERGITIQUES,
CLIMATIQUES ET CONTRAINTES ECONOMIQUES »**

Hédi Haj Abdelkader

-Université Virtuelle de Tunis

-Responsable régional de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution
des eaux (SONEDE) en TUNISIE

Haj_hedi@yahoo.fr

I- Introduction

Au cours des deux dernières décennies, des efforts considérables ont été faits par la Tunisie pour améliorer les services d'eau et d'assainissement au milieu urbain que rural. La façon actuelle de gérer ces deux secteurs mérite, face aux carences émergentes et aux différents défis actuels et futurs, d'être révisée.

Le secteur de l'eau potable dans le milieu urbain et le milieu rural a constitué en Tunisie depuis l'indépendance une préoccupation majeure, l'eau potable saine et l'assainissement sont essentiels pour le développement économique et social et sont primordiaux pour la santé, ce secteur a été toujours classé parmi les premières priorités dans tous les plans nationaux de développement économique.

Le développement rapide depuis l'indépendance de la demande en eau potable, pour les usagers domestiques, industriels, touristiques, a conduit les autorités tunisiennes à mettre en place une politique soutenue d'aménagement des ressources hydrauliques depuis plusieurs décennies. Cet effort considérable de mobilisation des ressources en eau a joué un rôle déterminant dans la maîtrise et l'atténuation des impacts économiques et sociaux des sécheresses qu'a connues le pays particulièrement durant les quinze dernières années.

Dans l'avenir, la Tunisie va connaître un déficit entre les ressources en eau mobilisables et les besoins en eau potentiels. Ce déficit ne peut être comblé que par les économies d'eau ou le recours aux ressources non conventionnelles (eaux dessalées, eaux usées traitées). Il n'est plus possible de compter uniquement sur le dessalement d'eau saumâtre, car la nappe est surexploitée et une sérieuse menace d'intrusion maritime qui doit faire l'objet d'une alerte. Un programme national de dessalement a été mis en place pour améliorer la qualité de l'eau desservie de la région du Sud Tunisien. Le renforcement des ressources en eau aura comme choix stratégique de passer par le dessalement de l'eau de mer, dont le coût de mise en valeur est largement supérieur à celui des ressources classiques. Les coûts de mobilisation, outre leur croissance non négligeable et continue jusqu'à un horizon assez proche, subiraient à partir de cela un saut brutal (le coût de l'eau de mer dessalée

est estimé à environ 1,300 Drs le m³). Ces deux défis combinés justifient donc une réorientation radicale de la politique économique de l'eau en Tunisie et la conception à temps d'une stratégie qui permet de dégager des solutions au déséquilibre de plus en plus menaçant entre l'offre et la demande des ressources en eau potable.

La SONEDE est l'opérateur responsable du secteur de l'eau potable. Elle a prouvé sa réussite et a permis l'atteinte des objectifs fixés par la politique ambitieuse décidée par les pouvoirs publics, ce qui a permis une amélioration nette de la desserte de l'eau potable dans le pays (**100%** au milieu urbain et **90 %** au milieu rural). Ainsi, l'accès à la desserte d'une eau potable saine d'une façon permanente est devenu aisé à travers l'ensemble du pays même dans les zones difficiles, et les services de l'assainissement sont fournis à une large partie de la population. Ces performances ont pu être réalisées, malgré la rareté de la ressource en eau, l'aridité du climat, la fragilité du milieu récepteur des rejets et la lourde charge des moyens financiers requis.

Un indicateur révélateur de cette performance est que le nombre d'abonnés à la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) a dépassé les deux millions. Cette large couverture a été facilitée par une structure tarifaire progressive permettant l'accès à l'eau potable aux ménages à faibles revenus.

Etant donnée sa taille dans l'avenir et la masse de son activité, la gestion de la SONEDE sera difficile en l'absence d'une attitude proactive, anticipative et un tableau de bord stratégique de surveillance et de veille, adapté à la spécificité de la SONEDE. Les décideurs du secteur de l'eau potable doivent avoir une visibilité de l'environnement interne et externe pour la maîtrise de son évolution et évaluer les risques et menaces et inversement les opportunités.

En effet la SONEDE aura 4 millions d'abonnés en 2030 et distribuera un volume de 1,72 fois supérieur à l'actuel (d'après « Eau 21 », étude faite par le Ministère de l'Agriculture sur les ressources hydrauliques, Mars 1998).

Le secteur de l'assainissement en Tunisie a connu un important développement depuis la création de l'ONAS en 1974.

Depuis sa création, l'ONAS a vu son périmètre de compétence territoriale s'agrandir progressivement, se substituant ainsi aux communes originellement responsables de l'assainissement. Toutefois et après 34 années d'existence, les services de l'ONAS en matière d'exploitation ne couvrent pas la totalité des périmètres communaux et zones de développement touristiques et industrielles.

A la fin de 2008, sur une population urbaine totale de 7 millions d'habitants, le périmètre de l'ONAS compte 5,8 millions d'habitants, soit **57,6 %** de la population totale et **87,8 %** de la population urbaine. Il est à rappeler que l'ONAS n'a pas vocation à prendre en charge les populations non urbaines. Une population de 813.000 habitants est encore sous la responsabilité des communes en matière d'assainissement.

Le taux de branchement est très fort dans les zones de l'ONAS (**86,6 %**), alors qu'il est très faible dans les zones communales Non-ONAS. Environ 813.000 habitants en zone urbaine éparpillés sur 109 communes ont un niveau d'assainissement très faible. L'organisation actuelle du secteur montre bien que le secteur se développe d'une façon très inégale dans les villes ONAS et dans les villes Non-ONAS. Ceci s'explique très bien puisque l'ONAS a été créé justement pour développer le secteur.

A l'échelle nationale, le taux de branchement à l'assainissement est de 80,9 % dans les zones urbaines (ce qui est un taux assez fort) et n'est que de 2 % dans les zones rurales.

Les deux secteurs sont confrontés de manière croissante au problème de réhabilitation et de renouvellement des installations. Les contraintes financières limitent les investissements de renouvellement qui ne se font pas au rythme requis. De plus, la qualité des services risque d'en pâtir, particulièrement au niveau de l'assainissement.

Le rattachement de l'assainissement en milieu rural à l'ONAS ne cesse d'affaiblir sa situation financière. Faut-il mettre en place un système institutionnel et financier spécifique en s'inspirant de l'expérience de l'eau potable rurale?

Le maintien de deux entreprises séparées, face aux défis économiques, énergétiques et climatiques, ne peut permettre d'atteindre l'objectif d'optimisation des coûts sans une stratégie bien pensée, dans la gestion des deux secteurs.

La recherche de synergie possible entre les deux secteurs et l'établissement d'une concertation permanente et une collaboration plus accrue sont aussi nécessaires pour l'accès aux crédits, la réalisation des investissements, un pouvoir de négociation avec les privés et la bonne gouvernance des ressources hydriques du pays.

Face à l'avenir, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, suscite une stratégie d'intervention prospective sur le processus de gestion globale et de poser un certain nombre de questions.

La composante du Coût de l'énergie devient de plus importante. Ainsi on est en droit de se poser des questions telles que: Quel avenir pour les techniques utilisées jusqu'à présent face à cette augmentation?

Y a t il des solutions alternatives et à quel prix ? Les quantités de ressources en eau naturelles et renouvelables sont limitées : serait-il possible qu'elles ne suffisent plus à l'avenir pour approvisionner en eau l'ensemble des secteurs usagers de l'eau dont les demandes ne cessent d'augmenter ? Quels sont les impacts de cette limitation sur le développement de notre pays ? Quels sont les réformes possibles qu'on pourra construire et les options institutionnelles, afin d'aboutir aux objectifs d'efficacité et d'efficience dans les deux secteurs eau et assainissement? Ces deux secteurs peuvent-ils bénéficier de la crise financière?

II- Défis liés à l'eau et l'assainissement

II-1- Défis liés à l'eau

1- Evolution de coût de l'eau à la SONEDE

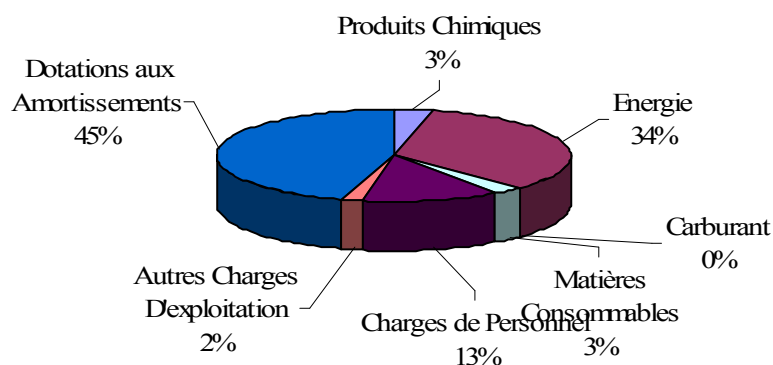
L'évolution de la demande, est accompagnée aussi par une évolution du coût de l'eau qui a passé de **397 millimes/m³ en 1994** à **607 millimes/m³ en 2007**, soit une évolution de **26%**.

Il est à noter que le chiffre d'affaire de la SONEDE provient des ventes d'eau (**79%**), des redevances fixes (**12%**) et de l'exécution des nouveaux branchements et autres travaux (**9%**). On remarque que le taux de couverture des charges de l'eau potable a diminué remarquablement de 87% en 1994 à 76% en 2007^[1] et le déficit est couvert par les redevances fixes. Ce la est dû à l'augmentation nette du prix de revient en 1996 avec la mise en service de la station de dessalement de Gabes (4,5%) ainsi qu'en 1999 avec la réalisation de deux stations de dessalement de Zarzis et Djerba (5,8%).

L'étude faite par la comptabilité analytique en 2007 a montré que le coût de production de l'eau saumâtre dessalée est deux fois supérieur à celui de l'eau conventionnelle desservie au niveau national. Ce coût de production de l'activité dessalement est de **482 millimes** composé de 391 millimes de charges directes et de 66 millimes de charges indirectes et sa répartition par nature de charges est la suivante :

Graphe : Coût de dessalement SONEDE

Coût dessalement SONEDE 2007 en %



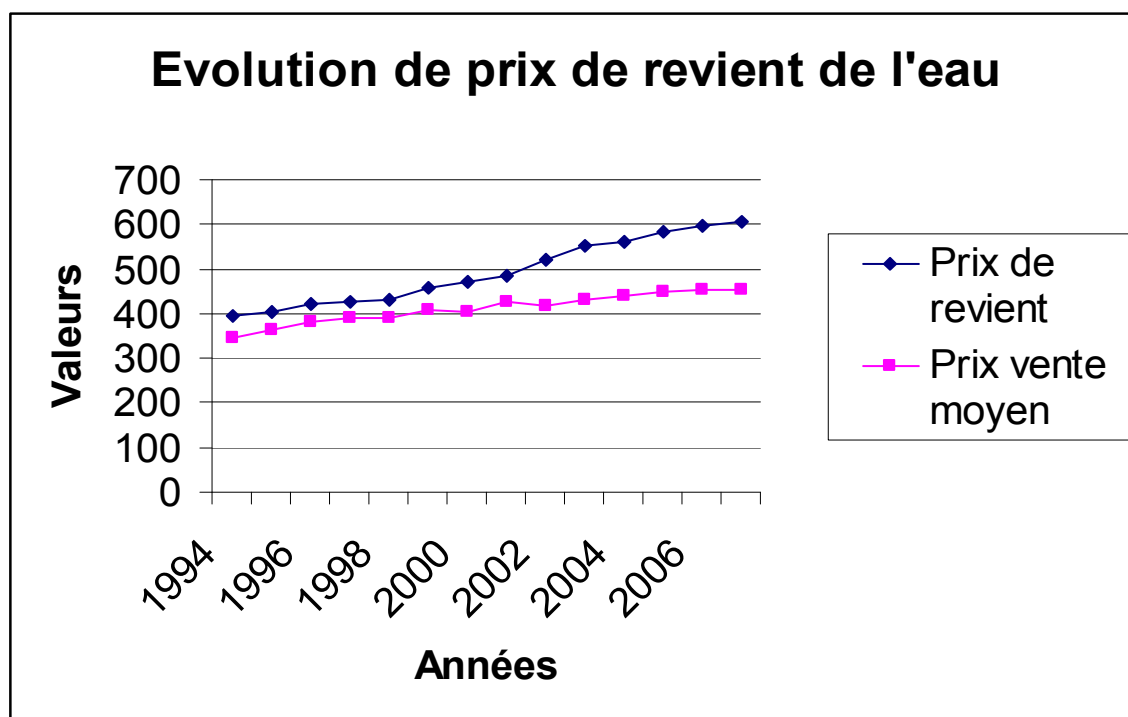
^[1] Rapport de la comptabilité analytique sur le coût de l'eau 2007

Une autre cause de l'augmentation de coût de l'eau, c'est que les ressources exploitées par le secteur de l'eau potable représentent environ 15% des ressources totales. Cependant les ressources de bonne qualité ne cessent de diminuer nécessitant des adductions parfois très longues pour acheminer l'eau vers le littoral qui abrite les concentrations urbaines et touristiques les plus importantes.

Par ailleurs le coût de l'eau ne cesse d'augmenter pour assurer sa mobilisation, son transport du Nord au Centre ou au Sud, dû à la mauvaise répartition spatiale de la pluviométrie, son traitement et/ou son dessalement ainsi que sa distribution.

Un **autre défi futur** reste à relever qui est le coût de dessalement de l'eau de mer qui va être plus élevé que celui de l'eau saumâtre. Il est estimé pour le projet de dessalement de l'eau de mer à Jerba à **1,300 le m³** pour une capacité de **50 000 m³/j**. Le coût du projet s'élève à **39,3 Millions €** qui aura comme source de financement :

- Capitaux propres 30 %
- Emprunts 70 % avec un taux de 7,5 % et une période de remboursement de 12 ans
- Le Graphe suivant l'évolution du prix de revient de l'eau et son prix de vente:
- **Graphe : Evolution de prix de revient de l'eau**



- La SONEDE a réussi sa politique tarifaire grâce à sa politique de maîtrise des coûts et son système tarifaire basé sur les subventions croisées.
- L'évolution de prix de revient de l'eau a une répercussion sur le résultat des exercices de la SONEDE.

2-Manque de réactivité

La réactivité de la SONEDE vis-à-vis de nouveaux besoins des abonnés tend à être lente. Les délais de concrétisation des projets sont trop longs et incompatibles avec les besoins de réactivité du secteur. Plusieurs raisons sont à l'origine du retard d'exécution des projets: pénurie des stocks, manque de savoir faire des sous-traitants, dépendance des autorisations des différentes administrations, coordination avec d'autres maîtres d'ouvrage, lourdeur du système de passation de marchés, problèmes fonciers...

3-Absence d'une restructuration au niveau régional

Depuis sa création, la SONEDE a conservé globalement les mêmes structures centralisées, sans adopter une nouvelle organisation en fonction de l'évolution régionale. Certaines procédures de décongestion ont été décidées sans être accompagnées par une nouvelle restructuration de l'organisation de la SONEDE au niveau régional.

4-Obsolescence du système d'information

Les TIC et les méthodes de gestion modernes mettent à la disposition des entreprises des moyens très performants de gestion. On constate une certaine inertie pour l'introduction, l'adoption et l'utilisation de ces innovations qui permettent des gains certains pour la SONEDE. Cette inertie s'explique par les difficultés d'adaptation du personnel au changement et par l'exigence d'une refonte des systèmes existant.

Le retard dans l'adoption de ces moyens modernes cause inéluctablement des pertes dans les performances et une perte dans la productivité qui se traduisent par une augmentation du coût de revient de l'eau. On constate une certaine lenteur dans la mise en œuvre des actions déjà identifiées dans ce domaine (système commercial, système de gestion de ressources humaine, Système d'information géographique-SIG- etc.) ce qui retardera les bénéfices qui en découlent.

5-Rétrécissement de l'autonomie de la SONEDE

La réalisation des objectifs et le suivi des coûts ont été assurés par une panoplie de dispositifs de contrôle, qui certes ont limité l'autonomie de la SONEDE mais qui ont imposé une certaine rigueur de gestion : le contrôle de gestion, le contrôle de passation de marchés, l'audit externe, le contrat-programme. Le nombre et les profils de recrutement sont programmés avec une autorisation préalable pour la période de chaque plan et contrôlé par les services de la tutelle. En effet, la SONEDE ne peut recruter le profil qu'elle souhaite sans l'autorisation préalable. Certains de ces dispositifs ont abusé de leurs pouvoirs et peuvent entraver la réactivité de la SONEDE.

6-Départ massif à la retraite pendant les dix prochaines années

L'accroissement de l'effectif des partants à la retraite (cadres avec d'autres personnels compétents et expérimentés), nécessite une redéfinition du mode de fonctionnement de la SONEDE et doit permettre une participation plus accrue du secteur privé.

Il y a lieu de signaler que 2543^[1] partants à la retraite pendant les dix prochaines années soit environ 40 % de l'effectif actuel. La partie importante de ces partants constitue actuellement la colonne vertébrale dans l'activité de la SONEDE.

7-Dynamique de Développement des différentes régions

L'alimentation en eau potable dans le milieu rural se subdivise en milieu rural semi ou totalement dispersé et le milieu rural aggloméré qui se développe d'une façon dynamique. Cette situation amène la SONEDE à réfléchir sur l'adéquation entre les besoins des régions en eau et sa rareté.

8-Recours à la sous-traitance

Le recours au secteur privé (sous-traitance), est une obligation imposée à la SONEDE et non pas un choix stratégique, et cela est dû au manque des moyens humains et matériels.

^[1] Requête sur application GRH

En réalité la SONEDE ne semble pas être convaincue du bénéfice qu'elle peut tirer du secteur privé. Elle n'est pas confiante aux compétences des sous traitants et ce sentiment a été renforcé par les résultats des certaines tâches exécutées par le secteur privé qui ne sont pas concluantes (branchements, casses, détection des fuites...). Le secteur privé ne pourra pas, dans les conditions actuelles faire mieux que la SONEDE. Contraire à la logique, le secteur privé a contribué à dégrader la qualité des services de la SONEDE.

9-Exigence de la qualité du service

L'amélioration de la qualité des services et la maîtrise des coûts de revient sont les premières exigences des abonnés, et constituent aussi les bases de la pérennité de la SONEDE. Des pressions sont et seront de plus en plus exercées de la parts des abonnés sur la SONEDE pour l'amélioration de la qualité des services. Il faut dire qu'il y a une lenteur pour la réalisation de certains projets pouvant apporter une valeur ajoutée à la qualité des services (centre d'appel, système d'information de gestion en temps réel,...).

II-2-Défis liés à l'assainissement

1-Les services de l'ONAS ne couvrent pas toutes les communes

Le secteur de l'assainissement en Tunisie a connu un important développement depuis la création de l'ONAS en 1974.

Depuis sa création, l'ONAS a vu son périmètre de compétence territoriale s'agrandir progressivement, se substituant ainsi aux communes originellement responsables de l'assainissement. Toutefois et après 34 années d'existence, les services de l'ONAS en matière d'exploitation ne couvrent pas la totalité des périmètres communaux et zones de développement touristiques et industrielles.

A l'échelle nationale, le taux de branchement à l'assainissement est de 80,9 % dans les zones urbaines (ce qui est un taux assez fort) et n'est que de 2 % dans les zones rurales.

2-L'épuration des eaux usées

L'ONAS a également pour mission d'épurer les eaux usées brutes en vue de les rendre conformes aux normes, avant de les restituer au milieu récepteur ou de les livrer à un réutilisateur potentiel.

Un important volume d'eaux usées est épuré par les stations d'épuration de l'ONAS en gestion directe ou en sous-traitance à des privés. En 2006, ce volume était de 216 millions de m³, ce qui correspond à un volume égal à 95 % de celui consommé par les abonnés ONAS. Il est à signaler que ce ratio est donné pour fixer les idées sur l'importance du volume épuré, mais il ne représente pas le taux d'épuration puisque d'une part, le volume épuré comprend une partie des eaux de pluie, et d'autre part le volume consommé n'est pas rejeté en totalité (généralement seuls 80 % de ce volume sont rejetés).

Le taux d'épuration des eaux distribuées par la SONEDE et transformées en eaux usées est donc inférieur à 67,2 %.

Les 88 millions de m³ d'eaux usées non épurées et rejetées dans le milieu naturel ne constituent pas tous une nuisance pour l'environnement, même si elles ne respectent pas les normes, car tout dépend de la fragilité du milieu récepteur et des volumes qui y sont rejetés.

La qualité moyenne de l'eau épurée est de 43 mg/l de DBO⁵ alors que la norme de rejet fixe ce paramètre à 30 mg/l.

Un volume de 135 millions de m³ d'eau épurée avait une DBO₅ supérieure à la norme, soit 63 % du volume des eaux épurées qui n'étaient pas conformes à la norme.

Cette situation va s'améliorer sensiblement avec l'entrée très prochaine des nouvelles unités d'épuration de Sud Méliane et de Choutrana.

Ceci montre bien la nécessité de réaliser rapidement des programmes d'extension des stations d'épuration. D'ailleurs et à juste titre, l'ONAS a demandé l'inscription d'un important programme d'extension des stations d'épuration dans le XIème plan.

3-Un besoin important de réhabilitation, de renouvellement et surtout d'augmentation de capacité

Etant donné que le financement du secteur est totalement dépendant de l'Etat (l'investissement financé par l'Etat, l'exploitation est subventionnée, le réajustement tarifaire dépend d'une décision de l'Etat), la politique d'investissement a été orientée essentiellement vers le développement du secteur, pour élargir le taux de couverture, au détriment de la pérennisation des ouvrages en exploitation et de l'adaptation de leur capacité à la demande. Cette situation est particulièrement accentuée pour le parc des stations d'épuration (voir le paragraphe précédent).

Il est donc important qu'à l'avenir, l'ONAS dispose de ressources financières suffisantes pour lui permettre de procéder, d'une façon régulière et dès que le besoin se fait ressentir, à la réhabilitation et à l'extension de ses stations d'épuration et de ses ouvrages d'assainissement en général.

Certains problèmes environnementaux non encore totalement résolus (boue, rejet des eaux épurées, odeurs, eaux usées industrielles)

4-Evolution du coût de l'énergie de l'ONAS

L'ONAS est entrain de subir une augmentation considérable du coût de l'énergie, soit une augmentation environ de 12%. Cela est du à l'augmentation d'une part de coût de l'électricité et d'autre part d'augmentation du nombre des stations d'épuration.

Pour les eaux usées industrielles, environ 20% de la pollution qui arrive aux stations d'épuration provient des industries. Dans certains cas, cette pollution a largement contribué à la saturation des STEP. Les eaux industrielles ont également été parfois la cause de la non réutilisation des eaux épurées en agriculture (couleur de l'eau, charge de produits chimiques incompatibles avec la réutilisation etc.) Sur le plan réglementaire, les industries doivent prétraiter leurs eaux usées avant de les rejeter dans le réseau d'égout (voir normes de rejet), mais en pratique et malgré la politique incitative mise en place (FODEP) et les actions coercitives de l'ANPE, les industriels continuent à rejeter leurs eaux usées dans le réseau d'assainissement et donc dans les stations d'épuration. Une nouvelle politique devra être adoptée pour résoudre ce problème.

5-Norme de rejet mal adaptée. Niveau de traitement exigé élevé

La norme tunisienne de rejet NT106.002 distingue trois types de milieux récepteurs (Domaine maritime, domaine hydraulique et canalisations publiques) sans tenir compte de la spécificité et de la fragilité du milieu concerné. Elle concerne un éventail très large de paramètres biologiques, physico-chimiques et bactériologiques. Les niveaux exigés pour certains paramètres sont souvent très sévères et leur respect nécessite des traitements très poussés et onéreux, souvent sans justification pour la protection du milieu considéré. Pour contourner ce problème, l'ONAS limite dans les dossiers d'appel d'offres des stations d'épuration la liste des paramètres aux plus importants et à ceux qui peuvent être atteints par un traitement secondaire sans un surcoût justifié autrement que par le respect de la norme. Cette attitude pose un grand problème entre l'ONAS et l'ANPE pour l'approbation des études d'impact. En effet, l'ANPE exige le respect strict des normes sans considération de coût. La modification des normes de rejet NT106.002 est urgente.

6-Personnel en sureffectif à l'ONAS

Le schéma de fonctionnement retenu par l'ONAS, sans changement significatif depuis sa création, consiste à confier la plupart des études et pratiquement la totalité des travaux au secteur privé mais effectue l'exploitation et la maintenance des

ouvrages ainsi que la maîtrise d'œuvre des projets par ses propres moyens. Ce schéma est, en grande partie, responsable du nombre élevé du personnel.

Le ratio de 4,13 agents pour 1.000 abonnés est très élevé pour une entreprise qui opère dans un seul secteur qui est l'assainissement. La structure de l'effectif montre un faible taux d'encadrement (11 %) et un fort taux d'agents d'exécution (73 %).

19,2 % de l'effectif total dont 53 % de ce chiffre sont des agents d'exécution (506 agents d'exécution).

Le siège et le département du Grand Tunis compte un effectif qui représente 42 % du total, d'où une forte concentration dans le Grand Tunis et notamment au siège.

Le personnel d'exécution technique (hors celui du siège) ne représente que 54,3 %, alors que c'est l'activité qui, normalement, demande le plus de personnel.

Le schéma actuel mérite d'être revu et optimisé afin de réduire le coût du personnel.

7-Long délai pour la concrétisation des projets

Les besoins en assainissement sont encore importants aussi bien pour le développement du secteur, pour suivre le développement urbain et économique que pour la réhabilitation et le renouvellement des ouvrages existants. Il a été relevé que les délais de concrétisation des projets sont trop longs et incompatibles avec les besoins de réactivité du secteur. En effet, les délais qui courent à partir de l'identification du besoin et de la décision de réaliser le projet jusqu'à la mise en service de l'ouvrage sont trop longs.

Plusieurs facteurs sont responsables de ces délais (système de passation des marchés fastidieux surtout pour les études qui constituent la première étape dans la réalisation d'un projet, les problèmes fonciers, les problèmes d'autorisation administrative surtout au niveau des études d'impact etc.)

Ces longs délais ont des conséquences sur les coûts de l'assainissement. En effet, les bénéfices économiques et financiers du projet sont retardés par le décalage dans la mise en service de nouvelles canalisations et des branchements qui en découlent (ralentissement de la croissance des volumes d'eaux facturables pour la redevance). Un coût environnemental est généré par une pollution rejetée au milieu récepteur à cause du retard dans la réalisation d'une nouvelle STEP ou de l'extension d'une STEP saturée. Les coûts financiers générés par les commissions d'engagement des prêts. Un coût social est généré par un décalage dans la création d'emplois chez les entreprises et les fournisseurs de canalisation, pièces en fonte etc.

En plus de ces coûts, il faut ajouter les coûts supplémentaires dans les frais du personnel de l'ONAS, qui, pendant ces délais travaille sur le projet.

De plus, les longs délais nécessaires pour la concrétisation des projets ne permettent pas un phasage des projets qui les rendrait moins coûteux. En effet, on est obligé de dimensionner les projets pour des horizons lointains, quitte à ce que durant les premières années d'exploitation une grande partie du projet reste non opérationnelle (investissement dormant), sinon on atteindrait très vite la saturation des ouvrages. Il est important de revoir en détail les différentes causes de ces longs délais et surtout d'apporter des réponses appropriées et efficaces.

III-Relation SONEDE-ONAS

Constat:

La SONEDE et l'ONAS ont de nombreux **points communs**, en effet :

- Elle sont deux entreprises publiques de service public;
- Elles interviennent à échelle nationale;
- Elles sont représentées au niveau régional et local simultanément et indépendamment l'une de l'autre (même dans de petites communes) ;
- Elles ont la même clientèle (ou potentiellement la même);
- Leurs infrastructures se côtoient dans la même voirie ;
- Les fonds de plans de réseau AEP et assainissement sont les mêmes;
- La facture de l'eau et de l'assainissement est la même;

- L'assiette de la facture est la même pour le client branché à l'eau à et l'assainissement ;
- La SONEDE procède à la facturation pour son propre compte et pour le compte de l'ONAS.

Les activités respectives de ces deux entreprises ont une incidence l'une sur l'autre.

En effet :

- L'une prélève l'eau du milieu naturel et l'autre la rejette dans le milieu naturel. Une eau usée non ou mal traitée rejetée en milieu naturel peut polluer les ressources en eau prélevées pour l'alimentation en eau potable. Aucune concertation ou coordination pour remédier à ce risque.
- La création ou l'accroissement du nombre de branchement d'AEP par la SONEDE créent un problème d'assainissement et met l'ONAS devant le fait accompli l'obligeant à développer l'infrastructure correspondante.
- La fiabilité du comptage par les compteurs SONEDE a une incidence, bien sure sur les recettes de la SONEDE mais aussi sur la redevance de l'ONAS. Par voie de conséquence la politique de la SONEDE en matière de renouvellement des compteurs a une incidence sur la redevance de l'ONAS.
- La politique d'économie d'eau de la SONEDE a une incidence sur la redevance ONAS.
- Il n'y a aucun organe de concertation et de planification entre elles. Il n'y a presque pas d'actions communes même pas pour la formation.
- Aucune concertation sur la politique tarifaire, il y a même une certaine concurrence entre les deux entreprises pour présenter leurs dossiers de révision tarifaire (car généralement l'Etat n'accorde jamais une révision tarifaire simultanée ou même la même année pour les deux entreprises).
- Aucune concertation sur la politique de participation du secteur privé (PSP), on relève même une différence nette entre les positions des deux entreprises vis-à-vis du PSP. En effet, une politique commune peut intéresser les privés pour avoir des contrats pour les deux secteurs et diminuer ainsi leurs coûts et donc leurs offres.

- Un client qui paye sa facture d'eau et d'assainissement aux guichets de la SONEDE est renvoyé aux bureaux de l'ONAS pour obtenir une explication sur sa facture et pour toutes autres réclamations. En plus, dans une même ville, les bureaux de l'ONAS et de la SONEDE sont généralement très éloignés géographiquement. Tout cela, provoque une tension de la clientèle de la SONEDE et de l'ONAS.

IV-Réforme pour la gestion conjointe de l'eau et de l'assainissement afin d'exploiter toutes les opportunités de synergie qui existent entre les deux secteurs et de coordonner les politiques à mener: Fusion SONEDE-ONAS

Durant les années à venir, la SONEDE ne parvient pas à recouvrir la totalité de ses coûts de plus en plus élevés par la tarification et les redevances des abonnés qui n'ont pas été réajustées pour un objectif social. Son déficit d'exploitation a augmentera d'une façon considérable.

Le cumul de déficits de l'ONAS ne sert pas le développement de l'activité de l'assainissement et l'amélioration de la qualité de ses services. Il s'agit d'une activité toute aussi importante que l'eau potable vu la fragilité de l'environnement et son importance à la fois pour la qualité de vie et pour l'activité économique.

Les points communs entre les deux entreprises sont nombreux. L'activité de l'une à une incidence sur l'autre sans que la dernière participe aux dépenses. Elles gèrent une même clientèle qui ne trouve pas une satisfaction totale.

La question de l'autorité de tutelle de la SONEDE et de l'ONAS va se poser car il est inadmissible que les deux organismes qui utilisent la même matière, qui gèrent la même clientèle, appartiennent à deux tutelles distinctes. Ces situations vont provoquer un changement institutionnel majeur.

La réactivité des deux opérateurs reste encore lente face aux exigences pressantes des usagers et de l'évolution de mode de vie. Cette lenteur est due à plusieurs facteurs internes et externes, ainsi que la lourdeur du système de passation des marchés, les problèmes fonciers, l'obtention des autorisations, la décentration des décisions, etc.

Il est donc indispensable de procéder à une réadaptation et à une mutation pour bénéficier au maximum des innovations technologiques et de gestion, pour valoriser la capacité des ressources humaines et surtout pour bénéficier du maximum du savoir faire des futurs partants à la retraites et aussi du secteur privé. Il y a lieu également de tirer au maximum profit de la synergie qui existe entre l'eau potable et l'assainissement. Il est à signaler que dans la plupart des pays ces deux secteurs sont gérés par la même entité.

Le besoin de la réforme institutionnelle du secteur de l'eau potable et de l'assainissement consiste à assurer une fusion qui a pour objectif de rassembler les compétences de maîtrise technique du réseau d'interconnexion et d'allocation de l'eau entre usages et entre régions, et de mise en œuvre des grands projets d'investissement concernant l'eau et l'assainissement.

La création d'une structure conjointe entre l'ONAS et La SONEDE (à l'instar de regroupement de l'électricité et du gaz dans une même entreprise), permet d'exploiter toutes les opportunités de synergie qui existent entre l'eau et l'assainissement et de coordonner les politiques à mener par deux secteurs similaires. La société mixte est amenée à appliquer une politique plus volontariste et mieux coordonnée et surtout une politique intégrée pour renforcer la participation du secteur privé dans beaucoup de domaines (l'exploitation notamment). L'expérience internationale montre que les entreprises privées font de meilleures offres pour la prise en charge de ces services lorsque l'eau et l'assainissement sont gérés conjointement que séparément.

Le holding permet également d'instaurer une politique tarifaire harmonieuse et plus cohérente qui tient compte à la fois des intérêts des deux secteurs et des bénéficiaires. Il est le responsable aussi de l'élaboration des options stratégiques pour ces services, notamment en ce qui concerne l'application des nouvelles technologies et la veille technologique, la participation du secteur privé, l'optimisation des conditions de financement, la coordination des services nécessaires pour le développement des mégaprojets et la planification technique et financière.

Grâce à cet effort sur la ressource en eau, l'Etat peut soutenir le développement d'activités économiques essentielles même si elles sont très demandeuses d'eau. L'appui des bailleurs de fonds à ce projet, a encouragé à réaliser des investissements pour accéder aux sources d'énergie notamment pour développer les ressources non

conventionnelles (dessalement et traitement des eaux usées). La crise financière va pousser les entreprises opérant dans le secteur de l'eau à bien gouverner cette denrée rare, à travers la communication, la mise en place des économies d'eau et de bien utiliser les petites hydrauliques et enfin doper davantage la technologie pour la réutilisation des eaux usées

Conclusion

Au cours des deux dernières décennies, des efforts considérables ont été faits par la Tunisie pour améliorer les services d'eau et d'assainissement au milieu urbain que rural. La façon actuelle de gérer ces deux secteurs mérite, face aux carences émergentes et aux différents défis actuels et futurs, d'être révisée.

En effet, l'augmentation du coût de l'énergie, la rareté de la ressource en eau, la rareté des espaces d'escamotage pour les effluents, l'augmentation du taux de renouvellement des infrastructures, la dynamique du développement des différentes régions constitueront des facteurs mobilisateurs pour la révision.

La révision du secteur de l'eau potable et de l'assainissement pourra se résumer dans les points suivants :

- créer un cadre permettant le développement de la vision future en vue de tracer une stratégie pour l'ensemble du secteur ;
- assurer une coordination plus efficace entre les deux activités eau potable et assainissement ;
- développer une synergie bénéfique aux deux activités ;
- créer des opportunités attrayantes pour la participation du secteur privé en combinant l'eau potable et l'assainissement ;
- établir des relations transparentes entre l'Etat et les opérateurs avec une responsabilisation des acteurs les uns vis-à-vis des autres et vis-à-vis des usagers ;
- introduire un système d'incitation à la bonne performance et à une gestion plus moderne ; et
- disposer de ressources propres stables tout en prenant en considération les intérêts des catégories sociales faibles.

Compte tenu des objectifs précédents, trois types de réformes sont à engager à savoir :

► mettre en place des mesures pour l'optimisation de la gestion des deux entreprises (SONEDE et ONAS),

- ▶ Créer une instance de régulation et mettre en place une réforme institutionnelle.
- ▶ Quelques réflexions sur les aspects relatifs à la tarification et les finances des projets

Biographie

Hedi Haj Abdelkader, né le 17 février 1955 à Menzel Horr, titulaire d'un DESS en ingénierie juridique et financière de l'ISG de Rennes, d'un DEA en droit de l'économie internationale et du développement de Paris 5, faculté du droit, et d'un Master en Prospective appliquée de l'Université Virtuelle de Tunis.

-Ayant participé aux colloques internationaux du PS2D du 2008 et 2009, ainsi que d'autres colloques et conférences.

-Responsable régional à la SONEDE